SAINT JEAN FÊTE LA NATURE



COMPOST

Le **compostage** est un processus de transformation des déchets organiques en un terreau riche, d'excellente qualité et 100% naturel : le compost. Il allège la terre et permet des économies d'<u>engrais</u>, de terreau et d'eau. Il permet aussi de réduire nos déchets de cuisine et déchets de jardin, et d'éviter les transports jusqu'à la déchetterie pour s'en débarrasser. Formation gratuite toute l'année

En savoir plus http://www.smictom.fr/smictom-region-coulommiers/89-vegetaux---composte



OISEAUX

En mai, je ne taille pas mes haies afin de favoriser la nidification des oiseaux.

La nidification et l'action de l'homme

Le nid ne servira dans la majorité des cas que 1 à 2 fois dans la saison entre mars en juillet, ensuite ils sont abandonnés. Il est donc important de respecter cette période de nidification et de ne pas tailler les arbres, arbustes, haies, de ne pas trop débroussailler autour des plans d'eau, au risque de détruire les nichées...



LES SAINTS DE GLACE

Vent et fraicheur, une météo typique de la semaine des Saints de glace.

Entre légende, croyance, tradition ou religion, tout le monde regarde le cie là cette période et y va de son commentaire ou de sa prévision météo. Ce sont les 3 légendaires Saints de glace... Saint-Mamert, Saint-Pancrace et Saint Servais.

St Mamert a lancé la fête des rogations le 11 mai, à partir de l'an 470, pour mettre fin à une série de calamités naturelles. Il y a St Pancrace fêté le 12 mai et le petit dernier St Servais, célébré le 13 mai.

C'est à cette occasion que les paysans, au cours de processions récitaient des prières pour protéger les cultures. Car ces 3 dates très redoutées pour les cultures, correspondent à une période climatologique de refroidissement, avec un risque de gel selon les années.

Pour les jardiniers, on ne contrarie par le calendrier des Saints de glace. On reste prudent, jusqu'à Urbain et on plante à Saint Bérenger... le 26 mai



LES HIRONDELLES

Les hirondelles sont arrivées fin avril à Saint Jean.

Savez vous qu'il est interdit de détruire un nid d'hirondelle?

Les personnes tentées de détruire des nids d'hirondelles à cause des fientes, de grippe aviaire... risquent de fortes amendes car elles sont protégées au niveau européen. Les amendes varient en fonction du nid, s'il est vide, avec des œufs, des oisillons... L'amende minimum est aux alentours de 1 000 € pour un nid vide et allant jusqu'à 12 000 € avec une condamnation pour un nid habité.

Les **hirondelles** sont des oiseaux appartenant à la famille des Hirundinidae. Ce sont des oiseaux migrateurs qui installent leurs nids près des habitations telles que les granges et les étables. Ils symbolisent traditionnellement l'arrivée du printemps, car leur retour d'hivernage en Afrique (dans le cas des hirondelles européennes) se fait dès les premiers beaux jours, pour nicher et se reproduire en Afrique du nord et en Europe. Ce voyage de retour représente une distance qui peut dépasser les 10 000 km, avec pour seul carburant quelques grammes de graisse. Dès que

les petits (hirondeaux) sont autonomes, les hirondelles se mettent à préparer la migration suivante en accumulant les réserves de graisse nécessaires. Mais avant d'être autonome, chaque oisillon semble se résumer à un bec tant celui-ci est ouvert, attendant que ses parents lui apportent de quoi se nourrir. Pour trouver toute cette nourriture, les parents parcourent en moyenne 300 km par jour, et répètent ce voyage pendant trois semaines.

Comme le pigeon et bien d'autres migrateurs, l'hirondelle retrouve le lieu où elle nichait l'année précédente, lorsqu'elle revient d'Afrique. Ce qui explique peut-être qu'elle ne recolonise que difficilement les villes d'où elle a disparu, même quand les conditions de pollution ou de menaces pour elle semblent avoir diminué.

MAIRIE DE ST JEAN LES DEUX JUMEAUX

46 rue Raymond Poincaré 77660 Saint Jean Les Deux Jumeaux

Nous contacter

01.64.35.90.12

Copyright 2025 Mairie de St Jean les Deux Jumeaux